

PRESS RELEASE



NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DANS UNE JURIDICTION OÙ SA PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE

LIBERTY GLOBAL ANNONCE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS ET DU MÉMOIRE EN RÉPONSE RELATIFS À SON OFFRE SUR LES ACTIONS DE TELENET QU'ELLE NE POSSÈDE PAS DÉJÀ

La période initiale d'acceptation débutera le 8 juin 2023

Denver, Colorado - 7 juin 2023

Liberty Global plc (« Liberty Global ») (NASDAQ: LBTYA, LBTYB et LBTYK) annonce aujourd'hui la publication du prospectus relatif à l'offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle de sa filiale indirecte et entièrement détenue, Liberty Global Belgium Holding B.V. (**Liberty Global Belgium Holding**) relative à toutes les actions de Telenet Group Holding NV (**Telenet**) que Liberty Global Belgium Holding ne possède pas déjà ou qui ne sont pas détenues par Telenet (**l'Offre**). Conjointement avec le prospectus, le conseil d'administration de Telenet a préparé un mémoire en réponse dans lequel il expose sa recommandation de l'Offre. Tant le prospectus que le mémorandum en réponse ont été approuvés par l'Autorité des Services et Marchés Financiers en Belgique (**FSMA**). L'approbation de la FSMA n'implique aucune opinion de la FSMA sur le fond ou la qualité de l'Offre.

Mike Fries, CEO de Liberty Global, a commenté : « Nous avons le plaisir d'annoncer l'approbation de notre prospectus d'Offre. Les actionnaires de Telenet peuvent commencer à apporter leurs actions le 8 juin 2023 avec une prime attrayante. Nous nous engageons à maintenir le statut de Telenet en tant que société de télécommunications et de divertissement leader et pionnière en Belgique. »

Le conseil d'administration de Telenet soutient et recommande à de manière unanime l'Offre, tel que cela a été confirmé dans le communiqué émis aujourd'hui par Telenet. Le conseil d'administration de Telenet a donné son avis circonstancié dans un mémoire en réponse publié aujourd'hui.

PRESS RELEASE



L'Offre est une offre en espèces au prix de 22,00 EUR par action, réduit du dividende brut de 1,00 EUR approuvé par l'assemblée générale ordinaire de Telenet du 26 avril 2023, tel qu'il a été versé le 5 mai 2023. Il en résulte un prix d'Offre de 21,00 EUR par action (le **Prix de l'Offre**). L'Offre est soumise aux conditions que, (i) à l'issue de l'Offre, Liberty Global Belgium Holding doit, avec Telenet, détenir ensemble au moins 95 % des actions de Telenet et (ii) aucun changement défavorable significatif ne se produit en ce qui concerne le cours de clôture de l'indice BEL-20 et les actions de Proximus NV/SA et Orange Belgium NV/SA avant la date de l'annonce des résultats de l'Offre (sous réserve, dans le cas de Proximus NV/SA, d'un ajustement afin de tenir compte d'un paiement de dividende de 0,70 EUR par action le 28 avril 2023). Cet ajustement clarifie les termes de l'Offre énoncés dans l'avis publié par la FSMA conformément à l'article 7 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition, qui restent par ailleurs inchangés et ne reflètent donc pas un changement significatif dans les termes de l'Offre ou des facteurs économiques de l'Offre.

Le prospectus, approuvé en anglais et traduit en néerlandais et en français, le mémoire en réponse, approuvé en néerlandais et traduit en anglais et en français, le rapport de l'expert indépendant, disponible en anglais, et les formulaires d'acceptation, disponibles en anglais, néerlandais et français, sont disponibles sur les sites Internet suivants :

- https://shareholder-offer.be/en/public_offer.php, un microsite dédié à l'Offre qui est également accessible via www.telenetgroup.be et LG plc (<https://www.libertyglobal.com/investors/telenet/>)
- www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (en français et en anglais) et www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen (en néerlandais et en anglais)
- Les actionnaires américains peuvent également appeler le numéro sans frais suivant : +1 303-220-6600 (États-Unis) ou envoyer un e-mail au ir@libertyglobal.com pour demander une copie du présent prospectus.

La période initiale d'acceptation débutera le 8 juin 2023 à 9h00 (heure belge) et se terminera le 12 juillet 2023 à 16h00 (heure belge) (sauf prolongation). Liberty Global a l'intention d'annoncer les résultats de la période d'acceptation initiale le 19 juillet 2023 ou à une date proche. Le Prix de l'Offre sera exigible le 26 juillet 2023, en supposant qu'il n'y ait pas de prolongation obligatoire de l'Offre.

Pendant la période initiale d'acceptation, les actionnaires peuvent apporter leurs actions dans le cadre de l'Offre en suivant les instructions figurant dans le prospectus.

Si, à l'issue de l'Offre, Liberty Global Belgium Holding, avec Telenet, détiennent ensemble au moins 95 % des actions de Telenet et ont acquis, par acceptation de l'Offre, au moins 90 % des actions faisant l'objet de l'Offre, l'Offre sera suivie d'une offre de reprise simplifiée aux mêmes conditions financières que l'Offre.

PRESS RELEASE



À PROPOS DE LIBERTY GLOBAL

Liberty Global (NASDAQ: LBTYA, LBTYB et LBTYK) est un leader mondial des services de communications convergents à large bande, vidéo et mobiles. Il fournit des produits de nouvelle génération via des réseaux fibre et 5G avancés, et fournit actuellement plus de 86 millions* de connexions à travers l'Europe et le Royaume-Uni. Les activités de Liberty Global plc opèrent sous certaines des marques de grand public les plus connues, notamment Virgin Media-O2 au Royaume-Uni, VodafoneZiggo aux Pays-Bas, Telenet en Belgique, Sunrise en Suisse, Virgin Media en Irlande et UPC en Slovaquie. À travers son échelle substantielle et son engagement envers l'innovation, Liberty Global construit «Tomorrow's Connections Today», en investissant dans les infrastructures et les plateformes qui permettent à ses clients de tirer le meilleur parti de la révolution numérique, tout en déployant les technologies de pointe dont les nations et les économies ont besoin pour prospérer.

Les activités consolidées de Liberty Global génèrent des revenus annuels de plus de 7 milliards de dollars, tandis que la JV VodafoneZiggo et la JV VMO2 génèrent des revenus annuels combinés de plus de 17 milliards de dollars.**

Liberty Global Ventures, notre branche d'investissement mondiale, possède un portefeuille composé de plus de 75 sociétés et fonds dans les domaines du contenu, de la technologie et l'infrastructure, y compris des participations stratégiques dans des sociétés comme Televisa Univision, Plume, Lionsgate et la série de courses de Formule E.

* Représente le nombre total consolidés et détenus à 50 % non consolidés d'abonnés fixes et mobiles. Comprend les abonnés mobiles de gros de la JV VMO2 et les abonnés fixes B2B de la JV VodafoneZiggo.

** Les chiffres d'affaires ci-dessus sont fournis sur la base des résultats consolidés de Liberty Global pour toute l'année 2022 (hors chiffre d'affaires de la Pologne) et des résultats combinés de toute l'année 2022 publiés pour la JV VodafoneZiggo et des résultats US GAAP de toute l'année 2022 pour la JV VMO2.

Telenet, la JV VMO2, la JV VodafoneZiggo et Sunrise UPC fournissent des services mobiles en tant qu'opérateurs de réseau mobile. Virgin Media Ireland fournit des services mobiles en tant qu'opérateur de réseau virtuel mobile via des réseaux tiers.

Liberty Global plc est cotée au Nasdaq Global Select Market sous les symboles « LBTYA », « LBTYK » et « LBTYK ».

PRESS RELEASE



Liberty Global Belgium Holding est une filiale indirecte et entièrement détenue de Liberty Global plc et une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Pays-Bas.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.libertyglobal.com ou contacter :

Relations Investisseurs :

Michael Bishop +44 20 8483 6246

Communication d'Entreprise :

Matt Beake +44 20 8483 6215

AVERTISSEMENTS :

Cette communication est uniquement destinée à des fins d'information et ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre d'achat ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres de Telenet, ni d'une sollicitation par quiconque dans une quelconque juridiction en ce qui concerne de tels titres, un quelconque vote ou une quelconque approbation.

Ce communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé dans un pays ou territoire où sa publication ou son contenu serait illégal ou nécessiterait un enregistrement ou tout autre dépôt de documents. Toute personne en possession de ce communiqué doit s'abstenir de le publier, de le distribuer ou de le diffuser dans les pays et territoires concernés.

L'Offre ne sera pas faite, directement ou indirectement, dans un pays ou une juridiction dans laquelle elle serait considérée comme illégale ou violerait de toute autre manière les lois ou réglementations applicables, ou qui obligerait Liberty Global ou l'une de ses filiales à changer ou modifier les termes ou conditions de l'Offre de manière significative, à effectuer un dépôt supplémentaire auprès d'une autorité gouvernementale, réglementaire ou autre, ou à prendre des mesures supplémentaires en relation avec l'Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels pays ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent pas être distribués dans de tels pays ou juridictions ni être envoyés dans de tels pays ou juridictions, et ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'achat de titres de Telenet par des personnes ou entités résidant ou établies dans de tels pays ou juridictions.

Avis aux Actionnaires Américains

L'offre est faite aux États-Unis sur la base et en conformité avec la section 14(e) et la Réglementation 14E du l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé (le **U.S. Exchange Act**), et l'exemption « Tier II » prévue par la Règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act et par ailleurs en conformité avec les exigences de la loi belge. Par conséquent, l'Offre sera soumise à des obligations d'information et d'autres exigences procédurales, y compris en ce qui concerne les droits de retrait, les procédures de règlement et le calendrier des paiements qui diffèrent de ceux applicables en vertu des procédures et des lois américaines. Les Actionnaires Américains doivent noter que Telenet n'est pas cotée sur une bourse de valeurs américaine, n'est pas soumise aux exigences de déclaration périodique de l'U.S. Exchange Act et n'est pas tenue de déposer des rapports auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la **SEC**) en vertu de cette loi, et ne le fait pas.

Il peut être difficile pour les Actionnaires Américains de faire valoir certains droits et réclamations liés à l'Offre en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, dans la mesure où Telenet et Liberty Global Belgium Holding sont situés en dehors des États-Unis et que la plupart de ses dirigeants et administrateurs sont susceptibles de résider en dehors des États-Unis. Il peut s'avérer être impossible de poursuivre une société non américaine ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal non américain pour violation des lois américaines sur les valeurs mobilières. Il pourrait également ne pas être possible de contraindre une société non américaine et ses sociétés affiliées à se soumettre au jugement d'un tribunal américain.

PRESS RELEASE



Dans la mesure où les lois et règlements applicables (en ce compris la Règle 14e-5 de l'U.S. Exchange Act et toute exemption accordée par la SEC) et conformément à la pratique belge habituelle, Liberty Global Belgium Holding, ses représentants ou courtiers (agissant en qualité de mandataires), ou l'une de ses sociétés liées, peuvent effectuer certains achats d'actions ou conclure des accords d'achat d'actions en dehors des États-Unis, pendant la période au cours de laquelle l'Offre reste ouverte à l'acceptation, y compris les ventes et les achats d'actions effectués par toute banque d'investissement agissant en qualité de teneur de marché pour les actions. Ces achats, ou autres arrangements, peuvent intervenir soit sur le marché libre aux prix en vigueur, soit dans le cadre de transactions privées à des prix négociés. Afin d'être exemptés des exigences de la Règle 14e-5 de l'U.S. Exchange Act en vertu de la Règle 14e-5(b), ces achats ou accords doivent être conformes à la législation et à la réglementation belges applicables ainsi qu'aux dispositions pertinentes du U.S. Exchange Act. Toute information relative à ces achats sera divulguée comme il se doit en Belgique et aux États-Unis.

En outre, ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'un ordre d'achat d'instruments financiers aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Déclaration prospective

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles au sens des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, en ce compris les dispositions d'exonération du U.S. Private Securities Litigation Reform Act. Dans ce contexte, les déclarations prévisionnelles traitent souvent des performances commerciales et financières futures attendues et de la situation financière, et contiennent souvent des mots tels que " s'attendre à ", " anticiper ", " avoir l'intention de ", " planifier ", " croire ", " chercher à ", " voir ", " sera ", " pourrait ", " cibler ", et des expressions similaires, ainsi que des variations ou des négations de ces mots. Ces déclarations prévisionnelles peuvent inclure, entre autres, des déclarations relatives aux perspectives de Telenet et de Liberty Global, aux attentes opérationnelles, y compris en ce qui concerne le développement, le lancement et les avantages des produits et services innovants et avancés, notamment les vitesses gigabit, les nouvelles technologies et les déploiements ou lancements de plates-formes de nouvelle génération ; les perspectives et opportunités de croissance futures, les résultats d'exploitation, l'utilisation des liquidités, les taux d'imposition et d'autres mesures susceptibles d'avoir un impact sur la performance financière des entreprises ; les avantages et synergies anticipés et les coûts estimés de la transaction proposée ; le calendrier prévu pour la réalisation de la transaction proposée ; et d'autres informations et déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations prévisionnelles impliquent certains risques et incertitudes qui pourraient conduire à ce que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Ces risques et incertitudes comprennent des événements qui échappent au contrôle des parties, tels que : (i) la capacité de Telenet, Liberty Global et de nos sociétés d'exploitation respectives à relever les défis de la concurrence et à atteindre les objectifs financiers et d'exploitation prévus ; (ii) les effets des changements de lois ou de réglementations ; (iii) les facteurs économiques, législatifs, politiques et réglementaires généraux, et l'impact des conditions météorologiques, des catastrophes naturelles, ou de toute épidémie ou pandémie (y compris le COVID-19) ; (iv) la capacité de Telenet, de Liberty Global et de nos filiales respectives à satisfaire aux conditions de réalisation de la transaction proposée ; (v) la transaction proposée pourrait ne pas être réalisée selon les conditions et le calendrier prévus, voire ne pas être réalisée du tout ; (vi) l'issue de tout litige potentiel qui pourrait être intenté dans le cadre de la transaction proposée ; (vii) l'impact potentiel de passifs imprévus, de dépenses d'investissement futures, de revenus, de dépenses, de performances économiques, d'endettement, de situation financière sur les perspectives futures et les activités de Telenet et de Liberty Global en Belgique après la conclusion de la transaction proposée ; (viii) tout effet négatif de l'annonce, de l'attente ou de la conclusion de la transaction proposée ; et (ix) la réponse du management à l'un ou l'autre des facteurs susmentionnés. Pour de plus amples informations sur l'identification des facteurs susceptibles de faire varier les résultats réels par rapport à ceux énoncés dans les déclarations prévisionnelles, veuillez consulter les documents déposés par Liberty Global auprès de la SEC, y compris le dernier formulaire 10-K et le formulaire 10-Q déposés par Liberty Global, ainsi que les informations réglementées déposées par Telenet auprès de l'Autorité belge des services et marchés financiers. Ces déclarations prévisionnelles ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. Telenet et Liberty Global déclinent expressément toute obligation ou engagement de diffuser des mises à jour ou des corrections de toute déclaration prévisionnelle contenue

PRESS RELEASE



dans le présent document afin de refléter tout changement dans les attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, les conditions ou les circonstances sur lesquels une telle déclaration est basée.